

Décision n° 2023-47B



Bureau communautaire Mardi 27 Juin 2023

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD représentée par Mme Isabelle SILHOL.

Absents : M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation du Règlement Intérieur « ma quinzaine aquatique »

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 Septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant l'approbation, la modification et l'abrogation des règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception du règlement intérieur du Conseil communautaire.

Vu la délibération n°2011.09.29.11 relative à l'approbation du règlement intérieur du Centre Aquatique,

Vu la délibération n°2011.09.26.06 relative à l'approbation du règlement intérieur des activités venant compléter les dispositions à caractère général contenues dans le règlement intérieur de 2011,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement de l'activité « ma quinzaine aquatique » organisée par la Communauté de communes du Clermontais dans l'enceinte du Centre Aquatique du Clermontais, il est nécessaire de formaliser et d'actualiser le règlement intérieur existant afin que ce dernier soit à jour des obligations réglementaires et des exigences souhaitées à l'égard des usagers.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de « Ma Quinzaine aquatique » tel que présenté en pièce annexe,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 29 juin 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL